

no 240
1882

Mardi 8 mars 1882

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
Chronique locale..... 3 fr.
Reclames..... 4 fr.
Annonces anglaises..... 5 fr.
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 10 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

COURS DE PARIS

Du 7 mars 1882

50 francs.....	84 10	Crédit mobilier.....	640
100 francs.....	81 45	Crédit Lyonnais.....	810
500 francs.....	81 45	Mobilier espagnol.....	635
1000 francs.....	81 45	Union générale.....	635
100 francs.....	116 80	Foncière lyonnaise.....	650
500 francs.....	87 70	Autrichienne.....	650
1000 francs.....	87 70	Banque d'Algérie.....	202
500 francs.....	11 75	Sarragosse.....	535
1000 francs.....	11 75	Nord-Espagne.....	620
500 francs.....	11 75	Transatlantique.....	620
1000 francs.....	11 75	Suez.....	2575
500 francs.....	11 75	Consolidés à Londres.....	100 3/4
1000 francs.....	11 75	Panama.....	100 3/4

Télégrammes

DE NUIT
Fili spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 7 mars.
Les ministres se sont réunis, dans la matinée, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.
Le conseil a d'abord examiné la question de l'état-civil des musulmans algériens.
Il a adopté ensuite le projet d'expéditions scientifiques internationales aux deux pôles.
Les membres du cabinet, après avoir examiné les autres affaires courantes, ont examiné l'incident de Figui, où les troupes françaises ont tiré sur des soldats marocains. Il a été décidé que le ministre de la guerre adresserait un blâme au commandant des troupes qui ont fait feu.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 7 mars.
M. le comte des Roys a prévenu le ministre de la guerre qu'il allait lui adresser une question sur le fonctionnement des conseils de révision, en ce qui concerne les exemptions pour infirmités prévues à l'article 28 de la loi du 27 juillet 1872. Les corps de troupe se plaignent en grand nombre d'hommes impropres au service qui leur sont envoyés chaque année, et qui doivent après quelques mois, quelques semaines même d'incorporation, être réformés par congé. Il y a là une perte réelle pour le Trésor, un embarras pour les régiments et une cause sensible de déchet dans les effectifs incorporés.
M. le général Billot a accepté la question de M. le comte des Roys; elle sera discutée dans les séances de cette semaine.

Le général Rousseau, secrétaire de la Légion d'honneur, a été entendu hier par la commission des crédits supplémentaires, à la Chambre. Il venait demander à la commission d'approuver les augmentations demandées pour l'année 1882 et qui sont la conséquence de la réorganisation des maisons d'Ecuyer, des Loges et de Saint-Denis. A ce propos, le général Rousseau a annoncé que la laïcisation du personnel de ces trois établissements était complètement terminée et qu'elle avait déjà donné les résultats les plus favorables.
La commission a remis à aujourd'hui pour statuer, mais, selon toutes probabilités, elle approuvera les augmentations de crédit.

Les bureaux de la Chambre ont nommé une commission chargée d'examiner la proposition tendant à l'abrogation des livrets d'ouvriers.
Cette commission se compose de M. Dauterme, l'auteur de la proposition, et de MM. Ernest Lefèvre, Giroud, Baltet, Cayrade, Reynau, Davivier, Vachal, Buyat, Martin Nadaud, et Demarçay.
Elle s'est constituée en choisissant pour président M. Giroud et pour secrétaire M. Demarçay.

La commission des pétitions vient d'être saisie d'une pétition déposée par M. Paul Casimir Perier et tendant à la suppression des jeux de Monaco.
Le pétitionnaire demande que les négociations soient ouvertes à ce sujet entre le gouvernement français et la principauté de Monaco.
Les avis sont partagés dans le sein de la commission sur la suite qu'il convient de donner à cette pétition, aussi bien que sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour arriver à la fermeture.

Un certain nombre de députés, appartenant pour la plupart à des départements de l'Ouest, ont résolu de faire une démarche auprès du ministre de l'intérieur et auprès du président du conseil afin de leur exposer la situation qui est faite au parti républicain par la nouvelle loi sur les maires.

Dans certains départements de cette région, les républicains, disent ces députés, perdent plus de vingt cantons.

La commission relative à la suppression des classes de préfectures et de sous-préfectures a nommé M. Truelle président et M. Paul-Casimir-Perier secrétaire.
La majorité de la commission est favorable à cette suppression.

La droite royaliste s'est réunie aujourd'hui pour reconstituer son bureau devenu incomplet par suite de la non-réélection de MM. Keller et Blachère. Le bureau est ainsi composé : M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, président; MM. Durfort de Civrac, Albert de Mun, vice-présidents; MM. de La Bassettière, de La Ro-

chejaquelein, secrétaires; MM. le prince de Léon, le Gonidec de Traissan, questeurs. La réunion s'est occupée des projets et des propositions de loi sur la réforme judiciaire.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 7 mars
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

L'état civil des musulmans en Algérie

Suite de la discussion
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'état civil des indigènes musulmans de l'Algérie.

Les articles 16 à 21 sont successivement adoptés.
Sur l'article 22, M. d'Haussonville propose un amendement ainsi conçu :

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'exécution de la présente loi qui sera, à bref délai, appliquée en vertu de décrets du président de la République, après avis des conseils généraux, dans toute la région du Tell.

En dehors du Tell, des décrets du président de la République détermineront successivement, après avis des conseils généraux, les territoires où elle deviendra exécutoire.

M. Goblet demande l'application pure et simple de la loi; il ne peut admettre que celle-ci soit subordonnée à l'approbation des conseils généraux.

L'amendement de M. d'Haussonville est repoussé.
L'ensemble du projet de loi est adopté.
La séance est levée à 4 heures 10.
Samedi, séance publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 7 mars
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Projets divers

La Chambre adopte plusieurs projets de lois relatifs à des emprunts par les départements de la Vendée et du Lot, et par les villes d'Amiens, d'Armentières et de Fontainebleau.
Elle adopte ensuite le projet relatif au chemin de fer du Blanc à Argent.

Le droit de circulation des députés

M. Marguier, questeur de la Chambre, dépose sur le bureau un projet de loi relatif au droit de circulation des députés sur les voies ferrées.
Le projet est renvoyé à la commission de comptabilité.

L'ABROGATION DU CONCORDAT

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Boyssset et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation du Concordat.

Discours de M. Freppel

M. Freppel combat la proposition.
Il déclare que le Concordat n'est pas une loi mais un traité, une convention spéciale qu'on ne peut abroger qu'à la suite du consentement des deux parties contractantes.

M. le ministre des affaires étrangères doit s'opposer à un acte aussi exorbitant que l'abrogation d'un traité qui compromettrait les relations de la France avec tous les pays de l'Europe, amènerait le trouble dans la vie publique, enlèverait à 35 millions de catholiques tout édifice religieux et laisserait 45,000 prêtres sans abri.

La Chambre est trop juste pour prendre un pareil parti.

Ce débat ne peut avoir aucun résultat utile pour le pays et ne peut que provoquer des divisions nuisibles au relèvement de la patrie.

Discours de M. Boyssset

M. Boyssset dit que la question engagée est capitale et engage les destinées du pays.

Le pays est depuis de longues années en proie à l'agitation provoquée par un parti dont l'ambition se fait partout sentir. Il faut l'arracher à ces dangers.

On objecte que le Concordat est un traité; mais ce traité doit-il avoir une durée éternelle? N'a-t-il pas été dénoncé par le pape lui-même qui a publié le Syllabus dont les articles sont une négation de tous les principes du progrès moderne? (Violentes interruptions à droite.)

M. Brisson dit que l'orateur a le droit de démontrer que le chef de l'Eglise a pris lui-même, par la publication de son encyclique, l'initiative de la dénonciation du Concordat.

M. Boyssset ajoute que le dogme de l'infaillibilité du pape a porté le dernier coup au Concordat qui n'a plus d'autre sanction qu'une question d'argent.

Discours de M. de Freycinet

M. de Freycinet, président du conseil, dit que le gouvernement s'opposerait à la prise en considération de la proposition si elle devait entraîner un préjugé favorable sur le fond. Mais il n'y voit qu'une occasion d'étudier la question à fond, et c'est pourquoi il est favorable à la prise en considération.

Discours de M. Steeg

M. Steeg, rapporteur, monte à la tribune pour dire qu'il n'y a pas de question internationale dans le Concordat.

En votant la proposition, la Chambre affirmera sa volonté de ne pas laisser une intervention étrangère se placer dans les rapports des citoyens.

GUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN
DEUXIEME PARTIE
ABEL & BERTHE

Le reste du temps elle s'occupait d'Esther avec une infatigable tendresse et lisait des romans.
La bonne dame conservait dans toute sa verve son amour pour les fictions romanesques pour la musique.
Elle avait son jour, comme autrefois, à l'Opéra, seulement elle ne louait plus une loge d'entre-pavées afin d'y montrer son maquillage, ses bijoux voyants et ses lourdes orfèvreries, mais une haigroire un peu sombre où elle venait, une fois par semaine, entendre, depuis l'ouverture jusqu'à la fin, les Huguenots, la Muette, Robert-le-Diable, Guillaume-Tell, etc.
C'est la Muette surtout qu'elle aimait en souvenir des touchantes et malheureuses amours de Sigismond et de la Tour-Vaudieu, duc et pair de France, et de l'adorable fille du colonel Derieux. Le gentilhomme et la blonde enfant, on ne l'a peut-être pas oublié, avaient échangé leur premier regard à une représentation de la Muette. Dans sa douce et tranquille folie, Esther mur-

murait souvent quelque motif de l'œuvre d'Auber.

Si par hasard une crise passagère la rendait plus nerveuse, plus irritable que de coutume, madame Amadis arrivait facilement à la calmer en fredonnant devant elle, d'une voix effroyablement fausse et chevrotante, un air de l'opéra célèbre.

Quand l'Académie impériale de musique et de danse offrait la Muette, la veuve du fournisseur ne manquait pas d'y conduire elle qui, devant Dieu et devant les hommes, avait le droit de s'appeler la duchesse de la Tour-Vaudieu.

Tant que durait la représentation Esther vivait dans une sorte d'extase. écoutant la musique avec une indicible émotion, semblant l'absorber par tous les pores, et revivant pendant une soirée entière les heures heureuses d'un passé disparu.

Le jour où René Moulin comparait devant le juge d'instruction, après avoir fait remettre par Eugène à madame Leroyer la clef de son logement et une lettre, la chaleur était lourde (nous l'avons dit), et l'atmosphère saturée d'électricité annonçait un orage.

Cette température anormale pour la saison produisait sur Esther un effet très fâcheux, mais à peu près inévitable.

Depuis le matin la folle se montrait irascible; — des treillisements nerveux secouaient ses membres; ses yeux habituellement doux et mélancoliques devenaient hagards; — ses lèvres s'agitaient en prononçant des phrases sans suite, au milieu desquelles revenaient par

intervalles les mots : — Sigismond... Brunoy... mon fils...

Depuis plusieurs mois aucune crise de ce genre, surtout aussi persistante, ne s'était manifestée...

Madame Amadis ne s'effraya point, mais elle voulut réagir contre cette agitation excessive, et naturellement l'idée de la musique lui vint à l'esprit.

— Ah ! murmura-t-elle, — si ce soir on jouait la Muette, c'est ça qui serait une chance ! Le remède serait tout trouvé !

Elle se fit apporter un journal et consulta le programme des théâtres.

L'Opéra donnait Robert-le-Diable.

— Ça ne vaudrait rien pour Esther... — reprit la grosse femme. Les nonnes, les apparitions, le diable et son train, le cimetière, les flammes infernales, lui tournaient de plus en plus la tête ! Moi, qui suis très solide ça me fait presque peur... et il y a fichtre de quoi !

Madame Amadis se mit à chanter de sa voix la plus fausse :

« Roi des enfers, c'est moi qui vous appelle...
C'est moi...
Moi damné comme vous... »

Non !... non !... ça n'est pas gai ! — reprit-elle... — et nous avons encore quelque chose de plus noir :

Nonnes qui reposez sous cette froide pierre,
Nonnes m'entendez-vous ?
Nonnes relevez vous !

« Brrr ! ça donne le frisson... Décidément il

n'en faut pas... pour Esther du moins, car moi j'irais bien si la pauvre chérie était plus tranquille...

J'adore Robert-le-Diable !... Enfin nous verrons ça ce soir... je ferais avancer le dîner et je partirais à sept heures et demie pour arriver au commencement.

Madame Amadis ayant ainsi parlé rejoignit Esther qui venait de retourner dans sa chambre, et la trouva très occupée à feuilleter un volume de romans illustrés dont elle ne lisait point le texte, mais dont elle regardait les gravures avec la curiosité naïve d'un enfant.

Elle sautait rapidement de l'une à l'autre, et ses doigts délicats froissaient les pages sans en avoir conscience.

La bonne dame s'approcha d'elle et lui toucha l'épaule.

LXIX

Esther frissonna sous ce contact et jeta sur madame Amadis un coup d'œil irrité, mais elle la reconnut aussitôt et ses lèvres ébauchèrent un sourire sans expression :

— Comment allez-vous, chère mignonne ? Comment va ma petite duchesse ? demanda la vieille femme.

Dans la plus stricte intimité, dans le plus absolu tête-à-tête, madame Amadis se plaisait à donner à sa protégée le titre auquel elle avait droit.

En prononçant ce mot : *Duchesse*, elle sentait son amour-propre chatouillé délicieusement.

A suivre

CAISSE des RETRAITES pour la VIEILLESSE

MM. Guyot, Maze, Bertholon, Casimir Périer, Naud et plusieurs de leurs collègues ont déposé un amendement à la proposition de loi relative à la caisse de retraites pour la vieillesse.

Aux termes de cet amendement, tout enfant né en France sera, au moment de la déclaration de naissance à la mairie, doté d'un livret de caisse des retraites de 5 fr., aux frais de l'Etat.

Les versements ultérieurs pourront être faits à la caisse d'épargne postale.

Si ces propositions étaient acceptées, elles donneraient au projet de loi toute son efficacité, et dans cinquante ans il n'y aurait presque plus de malheureux pour la France.

Le seul versement de 5 fr., grâce à la puissance des intérêts composés, assurerait au titulaire parvenu à l'âge de cinquante ans, une rente viagère d'environ 25 fr., somme déjà supérieure à la moyenne de ce que donnent aujourd'hui les bureaux de bienfaisance.

Mais ce résultat si extraordinaire frapperait à coup sûr l'imagination des parents, les engagerait à grossir par de petits versements la retraite de leurs enfants (en attendant que ceux-ci la complétassent eux-mêmes), et leur inspirerait souvent l'idée de se constituer une retraite personnelle à laquelle, sans cela, ils n'auraient probablement jamais songé.

Cette innovation bienfaisante ne coûterait que 5 millions à l'Etat; elle ne saurait qu'être favorablement accueillie par la Chambre.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROY-BELLIARD, CONSEILLER
Audience du 7 mars 1882

Vois qualifiés

Les débats de la dernière affaire portée au rôle de la session, ont pris fin hier soir. Reconnus non coupables par le jury, Fayard et Pardon ont été acquittés.

Déclarés coupables avec admission de circonstances atténuantes, ont été condamnés : Bertillier à 5 ans, Cartet à 2 ans, Perras et Dulac chacun à 4 ans de prison.

Ministère public : M. Baudoin, avocat général.

Défenseurs : M. Mazenod, Reyrolles, Vermorel, Bérard, Berthaud et Déchamps, avocats.

LE CRIME DE CHAPONOST

Les deux personnes arrêtées hier par le brigadier de gendarmerie de Saint-Genis-Laval, M. Bouvier, comme étant les auteurs de l'assassinat de l'infortuné Villard, sont les nommés Fontanel et Farge.

Ces individus sont beaux-frères et habitent Chaponost.

Le premier de ces hommes est l'acheteur, moyennant 5,000 fr. des propriétés de la victime. L'un et l'autre étaient intéressés à la mort du vieillard.

L'instruction avait depuis longtemps quelques soupçons, mais aucun mandat d'amener n'avait été lancé contre eux; le brigadier de gendarmerie, après avoir recueilli des renseignements qui lui ont paru établir leur culpabilité, a procédé à leur arrestation, sur sa propre initiative.

Hier, à midi, Fontanel et Farge ont été extraits de la prison de Saint-Genis-Laval, où ils avaient passé la nuit, gardés à vue, et ont été conduits à Lyon à pied, enchaînés par le cou et menés par trois gendarmes au milieu d'un grand concours de curieux.

À la même heure, M. Chauvin, commissaire de police d'Oullins, accompagné d'un brigadier des gardiens de la paix et de deux agents se rendait à Chaponost et plaçait ceux-ci de garde au domicile des inculpés.

À 2 heures, M. Cuaz, juge d'instruction, qui venait d'interroger ces derniers, à leur arrivée à Lyon, se rendait de son côté à Chaponost; M. Candellé-Bayle, procureur de la République, l'accompagnait.

Les magistrats visitèrent d'abord la maison du crime, puis ils se rendirent à l'habitation de Farge, située à 200 mètres environ de celle qu'habitait l'infortuné Villard.

Après avoir soumis à un interrogatoire la femme du prévenu qui répondit d'une façon assez vague, une minutieuse perquisition fut opérée dans le domicile. Une somme de 600 fr. dont elle ne put expliquer la provenance que fort approximativement, fut découverte.

Mais une autre trouvaille, dont l'importance n'échappera à personne de ceux qui ont suivi tous les détails de cette lugubre affaire, a été faite. On se rappelle que les criminels avaient badigeonné les pieds brûlés de la victime avec de la mine de plomb délayée dans de l'huile. Or on a trouvé dans un placard un petit plat rempli de mine de plomb pareillement délayée. Simple coïncidence ou peut-être, mais en tout cas bien singulière. Cet objet a été saisi et emporté comme pièce à conviction.

Après avoir entendu les dépositions de quelques voisins, entre autres de M. Combet, qui ont fourni des renseignements sur la moralité de Farge, les magistrats se sont rendus au domicile de Fontanel.

Celui-ci habite au Jalliard, hameau de l'O. me. La femme Fontanel qui se trouvait seule, a répondu à l'interrogatoire auquel elle a été soumise d'une façon assez vive.

La perquisition opérée a amené la découverte d'un pantalon, qui, au premier aspect, pouvait paraître avoir été taché de sang. Il a été saisi et joint aux autres pièces à conviction, pour être examiné ultérieurement.

À 8 heures du soir, les magistrats reprenaient le chemin de Lyon, après une journée laborieusement occupée. Espérons que l'enquête, qui va être menée maintenant avec la plus grande activité, ne tardera pas à jeter un jour complet sur ce crime détestable.

On nous annonce au dernier moment qu'une des femmes des inculpés aurait été arrêtée.

À demain de nouveaux détails.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercrredi, 8 mars, 67^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 30; coucher à h. 52. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1661) : Mort du cardinal Mazarin.

Le 15 mars 1882, s'ouvrira dans toute la France une session extraordinaire d'examen pour les aspirants au certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles.

Dans le 14^e corps d'armée, les hommes des classes 1872-74, qui ont obtenu des sursis jusqu'au printemps 1882, feront leur période d'exercices à l'automne, avec les hommes des classes 1873 et 1875.

Des affiches indiqueront la date précise.

Le crime de Villeurbanne

L'instruction relative au crime de Villeurbanne s'est entrée dans une phase nouvelle : après des recherches infructueuses l'enquête sur cette mystérieuse affaire paraît avoir mis sur les traces du coupable.

À la suite d'une perquisition judiciaire faite chez un sieur A..., épiciier, habitant cette commune, plusieurs pièces à conviction, entre autres des vêtements, auraient été saisis.

Un mandat d'amener a été lancé contre le fils de cet épiciier actuellement absent du département.

Depuis longtemps un comité s'est organisé à Lyon pour obtenir la suppression de la zone de servitude militaire autour des fortifications.

Des membres du comité allèguent qu'avec le système des nouveaux forts, les anciennes fortifications n'ont plus leur raison d'être, qu'elles entravent l'extension de la ville, que les eaux qui croupissent dans les fossés d'enceinte sont un danger perpétuel pour la salubrité publique, etc., etc.

Malgré toutes les raisons qui militent en faveur de l'adoption de cette mesure, il est fort probable qu'elle se fera encore longtemps attendre, si l'on en juge par la réponse que le général Billot, ministre de la guerre, vient de faire à un comité parisien fondé pour obtenir l'adoption de cette même mesure en s'appuyant sur des considérations identiques à celles que fait valoir le comité lyonnais.

Partageant l'opinion de ses prédécesseurs, le ministre de la guerre vient de décider que la zone de servitude militaire, aussi bien que les fortifications elles-mêmes, seraient maintenues dans l'intérêt de la défense.

Nous apprenons que l'Institut vient de décerner le prix Achille Lécuyer à un de nos compatriotes, M. François Roux, élève architecte à l'Ecole des beaux arts de Paris et ancien élève de M. Louvier, architecte.

Des marins ont retiré hier du bassin du Rhône à Givors, le cadavre d'un individu qui n'a pas tardé à être reconnu pour celui du nommé Frédéric Bernard, âgé de 34 ans, voiturier, demeurant à Givors, impasse Fournier.

Ce malheureux avait disparu depuis le 2 courant, jour où il avait touché sa paye à l'usine Prenat où il était employé. On avait pu croire un instant qu'il avait été victime d'un attentat, mais il n'en était rien.

Le corps ne portait aucune trace de violence.

Dans la poche de son pantalon on a trouvé une somme de 98 fr. 45 centimes, formant presque le total de la somme qu'il avait touchée. Tout porte à croire que l'infortuné, à la suite de copieuses libations se sera trompé de route et sera tombé accidentellement dans le bassin.

Bernard était marié et père de deux enfants en bas âge.

Des marins ont retiré hier des eaux de la Saône, entre le pont Tilsit et la passerelle Saint-Georges, le cadavre d'un individu paraissant âgé de 65 ans environ.

Le corps qui paraît avoir séjourné deux jours dans l'eau ne portait aucune trace de blessures. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un suicide ou d'un accident. On n'a trouvé dans les vêtements aucune pièce de nature à permettre de constater son identité. Le linge était marqué aux initiales U. V...

Il a été transporté à la Morgue.

Un accident qui a failli avoir des conséquences fatales pour celui qui en a été victime est arrivé hier sur la Saône.

Deux jeunes gens se promenaient en bateau lorsque l'un d'eux, le sieur Teste, matelassier, rue Franklin, glissa en voulant sauter à terre et tomba dans la rivière.

Entrainé par le courant, le malheureux allait disparaître, lorsque M. Guyard, maître de platte, se jeta à son secours et fut assez heureux pour le retirer sain et sauf.

Nous n'en avons pas fini avec les chiens enragés, et dussions-nous attirer sur nos têtes les foudres des propriétaires de ces animaux, nous ne pouvons que recommander à l'administration de veiller avec soin à ce que les mesures prescrites contre ces dangereux amis de l'homme soient rigoureusement observées.

Hier encore, un brave gardien de la paix a abattu à coups de sabre un chien de chasse de forte taille, qui parcourait les rues de Perrache et présentait des symptômes menaçants.

M. Lagarrigue, inspecteur-vétérinaire de la ville, a fait l'autopsie du cadavre et a reconnu qu'il était en effet atteint de la rage.

Des ordres ont été donnés pour que les animaux qu'il a mordus sur son passage soient immédiatement abattus.

Des malfaiteurs ont brisé la nuit dernière à coups de pierre trois grandes glaces du magasin de nouveautés tenu par M. Baudin, à l'angle du cours et de la place Morand.

Les volets qu'on place chaque soir ne montent pas tout à fait jusqu'en haut de la devanture, et c'est dans l'espace resté vide que les pierres ont été lancées avec assez de force pour briser les glaces.

On se demande si cet acte a été commis par des malfaiteurs ayant tenté de s'introduire dans le magasin, ou s'il n'est que le résultat d'une stupide plaisanterie d'ivrogne?

La nuit dernière, à 1 heure du matin, le nommé Alexandre J..., sans profession ni domicile, s'est présenté au poste des gardiens de la paix des Célestins, et a déclaré être l'auteur d'un vol d'une somme de 2,500 fr., commis au mois de mars de l'année dernière, au préjudice de M. Jos, marchand de modes, boulevard des Italiens, n° 3, à Paris, chez qui il était employé. Cet individu a été écroué à la disposition de M. Prieur, commissaire de police.

Dans la nuit du 31 décembre dernier, un vol assez important avait été commis au préjudice de Mme veuve Vareille.

Hier, dans l'après-midi, un des filous ayant commis l'imprudence de vouloir engager au Mont-de-Piété de l'avenue de Saxe, une montre en or qui faisait partie des objets dérobés, l'employé de l'établissement à qui il s'adressa, le fit arrêter incontinent par les gardiens de la paix.

C'est un nommé Louis R..., âgé de 32 ans, graveur sur métaux, demeurant rue de Créquy.

Deux individus, les nommés Romain Ch... et Léon J..., demeurant à l'Hôtel des Deux-Chèvres, sur le cours de Broches, ont été arrêtés hier pour abus de confiance, commis au préjudice de M. Monjorant, fabricant de galoches, rue Moncey, 139.

Les deux compères s'étaient faits confier par ce dernier plusieurs douzaines de galoches pour les vendre moyennant une remise. Ils les vendirent en effet, mais s'empressèrent de dissiper le produit de leur vente.

M. Monjorant, peu satisfait de cette manière de procéder, porta plainte contre les peu délicats courtiers qui ont été écroués à la Permanence.

Le sieur Flandrin, charbonnier à Montailleux, était venu passer la journée de dimanche dans notre ville.

Après de nombreuses stations dans maints cabarets, la tête alourdie par les fumées de la boisson, il commit l'imprudence de s'endormir accoudé sur la table d'un établissement de la grande rue Saint-Clair.

A son réveil il eut la désagréable surprise de constater la disparition d'un porte-monnaie bien garni, qu'un adroit filou avait extrait de sa poche pendant qu'il voyageait dans le pays des rêves.

Plainte a été déposée au bureau du commissaire de police.

La femme Rivat, demeurant rue Sainte-Hélène, 27, s'est présentée, sous le prétexte de choisir des échantillons, chez la dame Bégon qui tient un magasin de nouveautés, rue Saint-Joseph, 3. Elle a profité de la circonstance pour dérober une pièce d'étoffe qui a pris de suite le chemin du Mont-de-Piété.

Retrouvée dans la même journée, la femme Rivat a pris un autre chemin, celui de Saint-Joseph où elle est actuellement installée pour 8 mois.

Cette aventurière avait été déjà l'objet de plusieurs poursuites correctionnelles.

Le tribunal correctionnel a condamné hier à six mois de prison, le nommé Louis Bougouin, qui avait soustrait 72 foulards et 2 coupons d'étoffes dans les magasins « A la ville de Lyon », où il était employé.

Claude Rouveur avait mis en loterie un tableau à Saint-Genis-les-Ollières, et placé 90 billets, à 25 centimes, dans plusieurs établissements.

À l'heure fixée pour le tirage, Rouveur quitta furtivement le café où il avait établi son quartier-général et gagna la campagne avec son tableau.

Plusieurs paysans, furieux d'être ainsi mystifiés, se mirent à sa poursuite et le rejoignirent à Tassin.

Remis entre les mains de la gendarmerie, l'escroc a été conduit à Lyon.

Vérification faite de son casier, on s'est aperçu qu'il avait été condamné par défaut, dans le courant de l'année dernière, à 8 mois de prison pour abus de confiance.

Avec les 2 mois qui lui ont été adjugés hier, Rouveur se trouve d'avoir pour le quart d'heure 10 mois à purger.

Société d'Anthropologie

La quatrième conférence de la Société d'Anthropologie aura lieu le dimanche 12 mars, à 2 heures précises du soir, à la Faculté des sciences, rue de l'Hôtel-de-Ville.

E. CHANTRE.

Le sujet de la conférence est : *Le Bouddhisme, son expansion et son influence*, par M. de Milloué, directeur du Musée Guimet.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui mercredi 8 mars, première représentation, reprise de la *Favorita*, grand opéra en 4 actes. Mme. Appia chantera pour la 1^{re} fois le rôle de Léonore.

M. Lestellier remplira le rôle de Fernand. Notre charmante 2^e dugazon, prenant l'emploi cette année seulement, et ne sachant pas le rôle d'Inès, c'est M. Riveri qui pour compléter l'interprétation a bien voulu donner la réplique à Mme Appia.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 7 mars, 4 h. 30 soir.

Température : La distribution de la température à la surface de l'Europe était hier matin, la suivante : la ligne isotherme de 0°, partant du Nord de l'Ecosse, se dirigeait de là vers la Norvège, passait à Pétersbourg et s'infléchissait vers le sud pour aboutir vers le Caucase ; au Nord et à l'Est de cette ligne, le thermomètre était au dessous de 0° et la plus basse température observée était - 12° à Arkangel ; au sud et à l'Ouest, le temps était relativement doux et le maximum de température, - 14°, se trouvait à Palerme.

Aujourd'hui, la température moyenne diurne s'élève un peu, à Lyon, bien que le vent y souffle assez fortement du Nord-Ouest et que le baromètre y soit très élevé (772).

Temps probable : Assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 mars.

L'événement n'a point trompé l'attente des personnes qui ont vu avec confiance — et nous sommes du nombre — le rapide relèvement de la cote qui a suivi la liquidation de fin février, et particulièrement les progrès acquis à la fin de la semaine dernière, progrès auxquels la journée de samedi avait mis le sceau. En effet la séance d'aujourd'hui les a pleinement et solidement confirmés. C'est là le point important dû à l'état présent du marché.

Toutes les catégories n'ont pas été toutefois favorisées au même degré. Les rentes françaises en particulier ont subi quelques réalisations, fort naturelles après la hausse importante et rapide dont elles ont bénéficié depuis la dernière liquidation en sus de celle qu'elles avaient déjà obtenue en février même. Mais la crise leur a ouvert un marché tellement large que le moindre recul ramène presque aussitôt de nombreuses demandes. Le 3 0/0 ferme à 84, le 5 0/0 à 116,65, l'Amortissable à 84,35. Ce dernier enregistre seul un progrès de 10 centimes, tandis que les deux premiers les perdent.

Le Suez a fait 2,585 et reste à 2,550, le Gaz clôture à 1,660.

Le Nord s'est avancé à 2,150, le Midi à 1,295, le Lombard a franchi le cours de 305, l'Autrichien celui de 650.

Le groupe qui a profité le plus de la fermeté générale est sans contredit celui des institutions de crédit. La Banque d'Escompte est montée à 645, la Générale à 715, la Banque de Paris à 1,170, le Crédit Lyonnais à 815, le Crédit de France, sur lequel nous avons appelé en temps opportun l'attention de nos lecteurs, à près de 700.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 7 mars, 11 h. 50 soir.

Le Journal officiel publiera demain de nombreuses révocations de juges de paix à Paris, dans la banlieue et en province.

Trieste, 7 mars.

Depuis la proclamation de l'état de siège en Dalmatie, de nombreuses familles dalmates se sont réfugiées au Montenegro.

Madrid, 7 mars.

L'évêque de Cordoue vient de publier un mandement demandant la réunion d'un concile national pour lutter contre la propagande anti-religieuse.

Berlin, 7 mars.

Une majorité de dix voix est acquise au vote de la loi sur les tabacs dans le Conseil fédéral allemand.

CHOSSES & AUTRES

Ce que coûte une féerie

Nous reproduisons, à l'usage des amateurs de statistique, une note des journaux de Paris qui donne le bilan exact des dépenses faites par M. Rochard, directeur du théâtre du Châtelet, pour monter la féerie des Mille et une nuits, actuellement en cours de représentation :

Trois mois de répétitions (artistes, ballets, employés, musiciens, cavaliers, sonneurs de trompe, choristes, figurants, etc.) Fr. 32,000
Trente jours de relâche, à 2,000 fr. par jour. 60,000
Achat de six chiens danois, quarante chiens vendus et vingt chiens anglais. 17,400
Ateliers de construction, machines, charpentes, toiles, trucs, accessoires, cartonnages. 51,307
Peintures de MM. Rubé et Chaperon, Robecchi, Poisson et Nézel. 72,933
Achats d'étoffes et de passementeries. 67,062
Ateliers de costumes confectionnés dans les magasins du théâtre (3 mois de travaux). 36,339
Costumes faits en dehors du théâtre. 12,000
Bonneterie. 11,481
Chaussures. 5,240
Broderies. 9,421
Bijouterie, armes, etc. 27,418

Soit en tout 402,593

Ajoutons que les décors représentent une superficie de 13,430 mètres de toile peinte.

Les sept costumes de Mlle Zulma Bouffar ne coûtent pas moins de 10,000 fr. Ceux du sultan, de Simbad et du royaume des Lampes valent chacun 2,500 fr.

Les temps sont loin où, comme le constate le registre de Lagrange, Molière donnait par jour, à Mathieu, son décorateur, 2 livres 10 sols ; où les chandeliers lui coûtaient quotidiennement 10 livres et les violons 4 livres 10 sols ; les frais journaliers s'élevant ensemble à 42 livres 15 sols.

En chemin de fer

L'autre jour, à une station de la ligne de Lyon à Montbrison, un bonhomme qui montait en chemin de fer pour la première fois, prit place dans un wagon de 3^e classe duquel descendait un prêtre. Le nouveau venu apercevant l'unique bouillotte qui gisait sur le parquet du compartiment, eut l'air de faire acte de loyauté en prévenant l'abbé qu'il avait oublié sa chaufferette. Celui-ci prenant la chose en raillerie lui répondit : je vous la donne.

C'est en vertu de ce don que le naïf arriva fièrement à la sortie de la gare de Saint-Paul, la bouillotte sur l'épaule.

On eut toutes les peines du monde, à le convaincre de son erreur ; ce ne fut qu'après avoir vu toutes les autres bouillottes des compartiments voisins qu'il reconnut qu'on l'avait joué.

Il se confondit en excuses, en jurant qu'on ne l'y reprendrait plus.

Mots de la fin

Une histoire invraisemblable : Une voiture de place s'arrête devant le Théâtre Bellecour.

— Quelle horrible rose que votre cheval ! dit un monsieur en descendant de la voiture.

Puis il paye le cocher et lui donne dix sous pour lui.

Le cocher empoche le prix de la course, puis, jetant fièrement les dix sous :

— Je n'accepte pas de pourboire de ceux qui insultent mon cheval !

SPECTACLES DU 8 MARS

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mercredi, à 8 h. :

« La Favorite ».

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 1/2 :

« Le Gendre de M. Poirier ».

« Divorçons ! ».

Grande ménagerie Bidet

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les jours, représentation.

Scala-Souffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Tous les jours, séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

BOURSE DE LYON

Du 7 mars 1882

Rentes	Comptant-ACTIONS
3 0/0	84 1/2
3 0/0 amortissable	84 3/4
4 1/2	116 00
5 0/0 français	87 50
Autrichien 4 0/0	11 55
Russe 5 0/0	26 1/4
Espagne 3 0/0	26 1/4
Dettes Egypt. unifiée	2400
Crédit mob. Espag.	630
Crédit Lyonnais	905
Union générale	460
B. Lyon et Loire	391
B. Hypothéc. France	740
Soc. foncière Lyonn.	305
Banque Ottomane	525
Che. Autrichiens	600
Lombard-Vénitien	2400
Saragosse	
Nord-Espagne	
Suez	
Chem. de Lyon	92
Chem. de Paris 1869	460
Chem. de Paris 1871	391
Lombardes-anciennes	740
Lombardes-nouvelles	305
Loire	525
Saint-Etienne	600
Rhône-et-Loire 4 0/0	1883
Paris-Lyon — Méditer	374 50

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, et autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliani, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

EAUX-BONNES — Eau minérale naturelle Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède. Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS Vente annuelle Un Million de Bouteilles

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Médecin, envoie gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant la méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Fémurs, (Hémorroïdes, Goutte, Vessie, Matrice, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme, — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris)

Le rédacteur gérant, Victor GOURNAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 11.

ANNONCES

Etude de M. Plantin, avoué à Lyon 12, place des Cordeliers.

Vente par licitation aux enchères publiques, par-devant le Tribunal civil de Lyon, avec admission des étrangers, d'une

MAISON

Située à Lyon, quartier de la Croix-Rousse, rue Villeneuve, 9. Indivise entre les consorts Sauterot. Adjudication au samedi 18 mars 1882, à midi.

Mise à prix : 10,000 fr. Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à M. Plantin, avoué poursuivant, et à M. Trillat, avoué co-licitant, et pour voir le cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Le onze du courant, à onze heures du matin, sur la St-Vincent, vente d'objets saisis, tels que : établi, banque, table, glace, casier, burette, placards, lyre à gaz, articles de pêche.

Etude de M. Ruffin, huissier à Lyon, r. Ferrandière, 34. Le jeudi neuf courant, place St-Nizier, à Lyon, il sera vendu : banque, m. lles, articles de voyage, etc.

VENTES FORCÉES

Le dix mars 1882, à onze heures du matin, place St-Pothin, vente d'objets saisis, tels que : Piano, secrétaire, guéridon, chaises, fourneau, tables, vaisselle et batterie de cuisine, etc.

Les mêmes jour, heure et place, vente d'objets saisis, tels que : enclumes, forge, soufflet, étaux, outillage de charbon, carioles à bras, pendule, etc.

Les mêmes jour et heure, place Moncey, vente d'objets saisis, tels que : buffet, table, chaises, poêle, vaisselle, batterie de cuisine, tours mécaniques à métaux, étaux, machine à percer, machine à vapeur, etc.

Les mêmes jour, heure et place, vente d'objets saisis, tels que : canapé, chaises, fauteuils, glace, table à rallonges, vaisselle et batterie de cuisine, etc.

Le dix mars, à onze heures du matin, place St-Pothin, vente de : tables, chaises, commode, poêles, lits garnis, etc.

Le dix mars 1882, à onze heures du matin, place St-Pothin, vente d'objets saisis, tels que : lit garni, table de nuit, guéridon, chaises, etc.

A CÉDER Commerce de vins en gros, bonne clientèle, conditions très-avantageuses avec facilité. L'Hôpital, 61, rue Hôtel-de-Ville.

Etude de Me POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.



IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin «Isère» Lyon, Achard, cours de la Liberté, Guillaumier ; Bruno, succ. de Davallon place Saint-Pierre

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecullly. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, ou le n° 2534.

10,15% de Revenu CERTAIN CAPITAL GARANTI et toujours Disponible

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA Caisse SYNDICALE 30, Avenue de l'Opéra — Paris

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer. J. HERMANN-LACHAPPE J. BOULET et C^{ie}, Successeurs INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS. Envoi franco des prospectus détaillés

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon, et pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60. — Pharmacie moderne à St-Etienne ; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Il donne

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

Les Bureaux de Poste et de Paris, 17, Rue de Londres

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES 2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Fades approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Opérations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE



Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermont, Monvenon, successeur, docteur Albin Meunier, Polzet neveu, Collet, pharm. Lardet, Signord, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon, Bousquet, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mangin, ph. des Célestins, Chappell, Bonon frères, Verrière, Diétrix aîné et Cie, Châtelain et Bartolotin, Pradon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Sonot, Pharmacie normale de Blazode et Daloz. — (Cure) Palisson et Alibert, Léoras.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 16 Millions de fr. PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

EXPRESS GRAPHIC PERFECTIONNÉ Pierre lithographique artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin, à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression :

N° 1 In-Octavo 25 - 16 ordinaire 7 fr., perf. cionné 20 fr. N° 2 In-Quarto 29 - 24 encore 12 fr., encr. noire 25 fr. N° 3 Ministre 35 - 24 violette 15 fr., indélébile 35 fr. N° 4 In-Folio 45 - 30 » 20 fr., »

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte de bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. Cré, 10, quai de l'Hôpital, au 2^e, Lyon.